



THIONVILLE > FENSCH

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 25 septembre 2019 à 19h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel	M. LANGENFELD Guy
M. CINO Frédéric	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu
M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice	Mme ZYDEK Christine	Mme CEDAT-VERGNE N.
M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc
M. GANDECKI Claude	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis
M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.
M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José	M. LEBOURG Gérald
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TOCZEK Jean-Paul	

Procurations :

M. THOUVENIN J.-Marie	a donné procuration à	M. ZENNER Bernard
M. KLOP Jean		M. GANDECKI Claude
M. LA VAULLEE J.-Pierre		Mme CEDAT-VERGNE N. (à partir du point 9)
M. LOUIS Jean-Charles		Mme RENAUX Patricia
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. PERLATI Daniel		M. SAPIN Bruno
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge
M. SZUREK Michel		M. HERGAT Michel

Absents excusés :

M. BAUR Denis	M. BROUILLET Laurent	M. GREINER Philippe
M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIIO Marie-Rose	M. CHRISTNACKER D.

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc	M. PERON Patrick
Mme FICARRA Béatrice	M. OCTAVE Henri	M. BOGUET Henri	M. DORVEAUX Lionel

La séance débute à 19h07.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 32
Procurations : 8
Absents : 18

Arrivée de Mme KHAMASSI, de Mme BRIER, de M. LORENTZ et de M. LEBOURG au cours du point 3.

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 58
Présents : 36
Procurations : 8
Absents : 14

Au cours du point 8, départ de M. LA VAULLEE (abstention).

A partir du point 9 :

Membres en exercice : 58
Présents : 35
Procurations : 9
Absents : 14

Pour le vote du point 12 :

Membres en exercice : 58
Présents : 34
Procurations : 8
Absents : 16

Les délégués de Cattenom ne participent pas au vote.

A partir du point 13 :

Membres en exercice : 58
Présents : 35
Procurations : 9
Absents : 14

La séance est levée à 20h05.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU

POINT 9 – DELIBERATION N° 2019/46 – CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE NIVEAU PRO CONCERNANT LES MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS DU DOMAINE FERROVIAIRE AU NIVEAU DE LA BRIGADE NORD

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau ;

Vu le protocole de partenariat approuvé par délibération du Comité Syndical du SMiTU en date du 5 juillet 2019 et signé le 10 juillet 2019 entre la Ville de Thionville, le groupe public ferroviaire et le SMiTU ;

Considérant que le projet Citézen vise à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire ;

Considérant que dans le cadre de ce projet, deux ouvrages d'art vont être créés :

- un ouvrage franchissant la Moselle,
- un ouvrage franchissant les voies ferrées et le canal ;

Considérant que la réalisation de l'ouvrage au-dessus de la Moselle implique des modifications des installations ferroviaires au niveau de la brigade nord :

- dépose des voies 85 et 87,
- raccourcissement de la voie 95 de 30m,
- pose de heurtoir,
- dépose des aiguilles 772 et 774 ;

Considérant que SNCF Réseau Ingénierie & Projets est seul habilitée à gérer les installations de service dont il est le propriétaire,

Considérant la convention proposée par SNCF Réseau dans le cadre de la réalisation d'une étude de type PRO à hauteur de 22 246,00 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget 2019 ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- de valider la convention de financement relative au financement de l'étude avant-projet/projet de dépose des VS 85 et 87, raccourcissement de la VS 95 et dépose des appareils de voies situés rue des Abattoirs à Thionville, ainsi que ses annexes pour un montant de 22 246,00 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention de financement ainsi que tous documents relatifs à la mise en œuvre de la convention.

La commission TCSP en date du 23 septembre 2019 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide la convention de financement relative au financement de l'étude avant-projet/projet de dépose des VS 85 et 87, raccourcissement de la VS 95 et dépose des appareils de voies situés rue des Abattoirs à Thionville, ainsi que ses annexes pour un montant de 22 246,00 € HT ;
- autorise le Président à signer ladite convention de financement ainsi que tous documents relatifs à la mise en œuvre de la convention.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 26 septembre 2019
Le Président

Roger SCHREIBER

